

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2112

présenté par
M. Mamère

à l'amendement n° 1622 de M. Paternotte

à l'ARTICLE 40

À l'alinéa 4, après le mot :

« autoroutes »,

insérer les mots :

« et des rocares ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.